

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 septembre 2014

N°057

Professions réglementées: une réforme dans la transparence.

Emmanuel MACRON, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, réaffirme sa volonté de débattre de l'élaboration du projet de loi pour l'activité dans un esprit d'efficacité, de sérénité et de franchise. La transparence est au cœur de sa méthode.

À cet effet, il s'est engagé à ce que soient publiés le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) de mars 2013 sur les professions réglementées, ainsi que toutes les annexes concernant celles avec lesquelles un dialogue a été engagé.

Ces documents sont désormais disponibles aux adresses suivantes :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2012-M-057-03-Tome1-pr.pdf http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2012-M-057-03-Tome2-pr.pdf http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2012-M-057-03-Tome3-pr_new.pdf

Le ministre rappelle que ce rapport n'est qu'un élément qui a nourri une réflexion plus large sur la modernisation des professions réglementées, qui elles-mêmes ne représenteront qu'un volet minoritaire de la loi pour l'activité.

Emmanuel MACRON a d'ores et déjà indiqué qu'aucune profession réglementée ne serait remise en cause dans ses fondamentaux. Par ailleurs, le ministre rappelle qu'il n'est pas lié par les préconisations et les recommandations de ce rapport qui est une base de travail : le Gouvernement prendra ses décisions à l'issue du processus de concertation qui s'est ouvert avec les représentants des professionnels. Le travail parlementaire sera ensuite décisif pour enrichir le projet de loi du Gouvernement.

La publication du rapport de l'Inspection générale des finances devra permettre à toutes les parties prenantes de disposer d'un socle de réflexion commun et de poursuivre ainsi un dialogue apaisé.

Contact presse :

Cabinet de M. Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

